

SNSPE - Système national de surveillance des plombémies de l'enfant

Responsable(s) : Verrier Agnès

Date de modification : 06/09/2017 | Version : 2 | ID : 7542

Général

Identification

Nom détaillé : Système national de surveillance des plombémies de l'enfant

Sigle ou acronyme : SNSPE

Numéro d'enregistrement (ID-RCB ou EUDRACT, CNIL, CPP, etc.) : Autorisation CNIL n°903398

Thématiques générales

Domaine médical : Biologie
Pédiatrie

Pathologie, précisions : habitat

Déterminants de santé : Facteurs sociaux et psycho-sociaux
Intoxication
Mode de vie et comportements
Pollution

Mots-clés : saturnisme, plombémie, habitat dégradé, déclaration obligatoire, système de surveillance, enfants, intoxication, dépistage, plomb

Responsable(s) scientifique(s)

Nom du responsable : Verrier

Prénom : Agnès

Adresse : 12, rue du val d'Osne ? 94410 Saint Maurice

Téléphone : + 33 (0)1 41 79 69 99

Email : agnes.verrier@santepubliquefrance.fr

Organisme : Santé publique France

Collaborations

Financements

Financements Publique

Précisions Santé publique France

Gouvernance de la base de données

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur Santé publique France

Statut de l'organisation Secteur Public

Contact(s) supplémentaire(s)

Caractéristiques

Type de base de données

Type de base de données Registres de morbidité

Informations complémentaires concernant la constitution de l'échantillon

Système de surveillance conçu pour décrire le dépistage du saturnisme chez l'enfant (et non connaître l'imprégnation d'une population). Sont enregistrées les plombémies (primodépistage et suivi) dosées chez des enfants (moins de 18ans) prescrites suite à la recherche de facteurs de risque d'exposition (repérage individuel ou campagnes de dépistage), quel qu'en soit le résultat. Sont ajoutés les cas de saturnisme déclarés aux ARS/Ddass (plombémies égales ou supérieures à 50 µg/L) y compris ceux identifiés lors d'enquêtes d'imprégnation.

Objectif de la base de données

Objectif principal

Surveillance :
1/ description des activités de dépistage du saturnisme chez l'enfant,
2/ recensement des cas de saturnisme et description de leurs caractéristiques
3/ description de la prise en charge médicale et environnementale des enfants intoxiqués par le plomb.

Critères d'inclusion

Enfants de moins de 18 ans ayant eu un dosage de plombémie.

Type de population

Age

Nouveau-nés (naissance à 28j)
Nourrissons (28j à 2 ans)

Petite enfance (2 à 5 ans)
Enfance (6 à 13 ans)
Adolescence (13 à 18 ans)

Population concernée Population générale

Pathologie

Sexe Masculin
Féminin

Champ géographique National

Détail du champ géographique France

Collecte

Dates

Année du premier recueil 1992

Taille de la base de données

Taille de la base de données (en nombre d'individus) > ou égal à 20 000 individus

Détail du nombre d'individus Plus de 95 000 enfants pour un total > 150 000 enregistrements.

Données

Activité de la base Collecte des données active

Type de données recueillies Données cliniques
Données déclaratives
Données biologiques
Données administratives

Données cliniques, précisions Examen médical

Détail des données cliniques recueillies présence de symptômes cliniques, anémie, carence martiale

Données déclaratives, précisions Face à face

Détail des données déclaratives recueillies questionnaire rempli par le médecin prescripteur (interrogatoire des parents) et le laboratoire

Données biologiques, précisions Résultats de plombémie, (+/- hémoglobine)

Données administratives, Données d'identification, commune de résidence

précisions

Existence d'une bibliothèque

Non

Paramètres de santé étudiés

Événements de santé/morbidité
Autres

Autres, précisions

Dépistage du saturnisme, déclaration obligatoire des cas

Modalités

Mode de recueil des données

Pour toute demande de plombémie chez un individu mineur, le médecin prescripteur remplit une fiche de surveillance qui est adressée au laboratoire avec l'ordonnance. Celui-ci reporte la date et le mode de prélèvement et le résultat du dosage sur la fiche, en transmet une copie au centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) interrégional et renvoie la fiche au médecin prescripteur. Les fiches sont saisies sur un support informatique dans chaque CAPTV puis, elles sont transmises informatiquement à l'InVS qui constitue une base de données nationale anonyme. Ce dispositif est complété par la notification des nouveaux cas de saturnisme (première plombémie supérieure 100 µg/L) par les ARS à l'InVS. Les doublons sont supprimés. Les données extraites du SNSPE sont des données individuelles anonymes concernant des individus âgés de moins de 18 ans, lors du prélèvement sanguin.

Nomenclatures employées

–

Procédures qualité utilisées

Traitement des doublons (2 sources de données pour les cas de saturnisme uniquement) : une partie détectée automatiquement par l'application informatique nationale et une autre partie à rechercher manuellement. Contrôle à la saisie au niveau des CAPTV et au niveau de l'application à l'InVS. Qualité des données très variable : exhaustivité variable en fonction des régions et au fur et à mesure des années (l'exhaustivité en termes de nombre de plombémies s'améliore). Certaines variables sont très peu renseignées (traitements médicamenteux et interventions environnementales mis en place entre les plombémies).

Suivi des participants

Oui

Détail du suivi

Des recommandations nationales prévoient un suivi de la plombémie en cas d'intoxication ou de

facteurs de risque d'exposition. La même fiche de surveillance est complétée pour les plombémies successives avec pour le médecin la possibilité d'indiquer la prise en charge médicale effectuée et les interventions réalisées sur l'environnement pour arrêter l'exposition.

Appariement avec des sources administratives Non

Valorisation et accès

Valorisation et accès

Lien vers le document <http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl>

Lien vers le document <http://www.invs.sante.fr/fr./layout/set/print/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2010/Depistage-du-saturnisme-chez-l-enfant-en-France-de-2005-a-2007>

Lien vers le document <http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl>

Lien vers le document <http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl>

Lien vers le document <http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl>

Lien vers le document <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Saturnisme-chez-l-enfant>

Lien vers le document https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12378.do

Accès

Charte d'accès aux données (convention de mise à disposition, format de données et délais de mise à disposition)

Accès aux résultats :
Sur le site internet de Santé publique France: publications et tableaux de bord (données agrégées par année, par département et par commune si le nombre est suffisamment élevé).

Accès aux données :
Mise à disposition de données individuelles indirectement nominatives sous réserve d'une autorisation de la CNIL de l'organisme demandeur
Demande à adresser à Santé publique France.
Obligation de mentionner la source.
dernière année de données disponibles: n-2

Accès aux données agrégées Accès libre

